Envoyé en préfecture le 10/04/2015 Reçu en préfecture le 10/04/2015

Affiche le 10 AVR 2015 ID : 083-218300424-201504U2-DE 2015_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés: 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage: 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO -Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS -Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI -Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS: Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/092 du 18 septembre 2012 relative à la refonte du régime indemnitaire des agents communaux dans les conditions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 88) et son décret d'application (décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié).

Cette délibération prévoyait l'octroi du régime indemnitaire aux seuls fonctionnaires titulaires.

Les collaborateurs de cabinet bénéficiant d'un CDD (contrat de travail à durée déterminée) de droit public pour la durée du mandat, il convient de leur prévoir, à compter du 1er avril 2015 l'octroi du régime indemnitaire afin de tenir compte de leur manière de servir et de l'implication dans leurs fonctions et les missions qui leur sont confiées.

N° 2015/072

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DELIBERATION N° 2012/092 du 18 SEPTEMBRE 2012

Envoyé en préfecture le 10/04/2015
Reçu en préfecture le 10/04/2015
Affiché le 0 AVR 2015
ID : 083-218300424-20150402-DEL2015_072-DE

CM DU 02/04/2015

Nº 2015/072

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DELIBERATION N° 2012/092 du 18 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer du régime indemnitaire aux collaborateurs de cabinet bénéficiant d'un CDD de droit public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE